



UNION NATIONALE DES EXPERTS TRADUCTEURS INTERPRÈTES PRÈS LES COURS D'APPEL
Membre de la Fédération internationale des traducteurs (FIT)
et de l'Association européenne des Traducteurs et Interprètes juridiques (EULITA)
Enregistrée en tant que prestataire de formation sous le n°11 75 42095 75
Siège : c/o Fondation Cédias, 5 rue Las Cases – 75007 Paris

FORMATION DESTINÉE AUX EXPERTS

« LÉGISLATION ET PROCÉDURE EN MATIÈRE DE STUPÉFIANTS »

Suivi de « La fonction d'expert traducteur et interprète »

Le vendredi 1^{er} juillet 2016

Martinique, Cour d'appel de Fort-de-France

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

La date limite de RÉCEPTION du bulletin d'inscription et du chèque à l'adresse indiquée sur le bulletin d'inscription est fixée au **17 juin 2016**. Après cette date, merci de contacter Karine VINANT-VILLENEUVE (responsable de la section locale de l'UNETICA) au 0596 61 49 38 / 0696405047 préalablement à toute inscription.

Attention, le nombre de places est limité

Peut faire l'objet d'une demande de prise en charge par le FIF PL – 104 rue du Miromesnil – 75008 PARIS Cedex 02 – Vous pouvez obtenir le formulaire sur leur site www.fifpl.fr.



UNION NATIONALE DES EXPERTS TRADUCTEURS INTERPRÈTES PRÈS LES COURS D'APPEL
Membre de la Fédération internationale des traducteurs (FIT)
et de l'Association européenne des Traducteurs et Interprètes juridiques (EULITA)
Enregistrée en tant que prestataire de formation sous le n°11 75 42095 75
Siège : c/o Fondation Cédias, 5 rue Las Cases – 75007 Paris

PROGRAMME DE LA FORMATION UNETICA

« LÉGISLATION ET PROCÉDURE EN MATIÈRE DE STUPÉFIANTS »

LA FONCTION D'EXPERT TRADUCTEUR ET INTERPRÈTE

Le vendredi 1^{er} juillet 2016
Cour d'appel de Fort-de-France (Martinique)

Ouverture par le Premier président de la Cour d'appel / le Procureur général (sous réserve)	8h- 8h15
Intervention de Madame ROBINE <i>Vice Présidente chargée des fonctions de Juge d'instruction Juridiction Interrégionale Spécialisée (JIRS)</i>	8h15 – 10H00
☯ Pause café	10H00 – 10h15
Intervention de Monsieur Jean-Damien MOUSTIER <i>Commissaire de Police, Chef de l'Antenne Caraïbes de l'Office Central pour la Répression du Trafic illicite des Stupéfiants, OCRTIS</i>	10h15 – 12h15
☯ Déjeuner avec le groupe dans un restaurant de Fort-de-France	12h15 – 14h
Atelier : la fonction d'expert traducteur et interprète : statut, obligations, éléments essentiels Priscilla TUERNAL-VATRAN <i>Traductrice / Interprète Expert près la Cour d'appel de Fort-de-France Membre de l'UNETICA</i> Modérateur : Karine VINANT-VILLENEUVE <i>Traductrice-Expert près la Cour d'appel de Fort-de-France Responsable de la section Martinique de l'UNETICA</i>	14h-16h



UNION NATIONALE DES EXPERTS TRADUCTEURS INTERPRÈTES PRÈS LES COURS D'APPEL
Membre de la Fédération internationale des traducteurs (FIT)
et de l'Association européenne des Traducteurs et Interprètes juridiques (EULITA)
Enregistrée en tant que prestataire de formation sous le n°11 75 42095 75
Siège : c/o Fondation Cédias, 5 rue Las Cases – 75007 Paris

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION UNETICA

1^{er} juillet 2016

Nom : _____
(en capitales)

Prénom : _____

Adhérent UNETICA **Oui** **Non**

Expert traducteur / Interprète en langue : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ **Ville :** _____

Adresse électronique : _____

Tél. : _____ **Fax :** _____

Je m'inscris pour la journée du 1^{er} juillet 2016

Adhérent UNETICA : 50 euros (repas inclus)

Non-adhérent : 75 euros (repas inclus)

Joindre un chèque à l'ordre de l'UNETICA (inscription uniquement par courrier).

Chèque N : _____ **Banque :** _____

Bulletin d'inscription à retourner accompagné de votre chèque à :

Karine Vinant-Villeneuve
Les Hameaux de Terreville, Bât. G, n° 28
97233 Schoelcher

Date : _____ **Signature :** _____

Attention ! Pour des questions de gestion, cette inscription est ferme et définitive. Elle ne pourra être remboursée qu'en cas d'annulation dûment motivée, et dans tous les cas cette annulation devra intervenir au plus tard 48 heures avant le début de la formation. Après ce délai, le montant versé restera acquis à l'UNETICA.